

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

16 juin 2020

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 16 juin 2020

Membres présents :

Avec voix délibérative (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Gilles GASCON
- Madame Valérie GIRAUD
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Patrick VERON

Pouvoirs :

- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO, donne pouvoir à monsieur Renaud PFEFFER

Sans voix délibérative :

- Madame Evelyne GEOFFRAY, suppléante de madame Claude GOY

Membre de droit :

- Madame Emmanuelle DUBEE, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef
- Commandant Christophe CHAMAGNE
- Adjudant Franck CHENAL
- Commandant Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Mardi 16 juin 2020

Ordre du jour

	Page
❖ Communication : le SDMIS face à l'épidémie de COVID-19	7
❖ Communication : le rapport d'évaluation périodique du SDMIS – décembre 2019	18
R/20-06/01 Déroulement du conseil d'administration par visioconférence	4
R/20-06/02 Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration	22
R/20-06/03 Compte-rendu des décisions prises en matière d'emprunt par le président.	23
R/20-06/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés.....	24
R/20-06/05 Commission de réforme des matériels	25
R/20-06/06 Compte administratif pour l'exercice 2019	26
R/20-06/07 Compte de gestion pour l'exercice 2019.....	30
R/20-06/08 Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2019	30
R/20-06/09 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020	31
R/20-06/10 Provision pour risques et charges – exercice 2020.....	34
R/20-06/11 Marchés de travaux de la caserne de Chazay d'Azergues – remise gracieuse de pénalités	35
R/20-06/12 Budget annexe – régie « Énergies renouvelables du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours » - Budget primitif pour l'exercice 2020	37
R/20-06/13 Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021	38
R/20-06/14 Organisation d'un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels en 2020	39

R/20-06/15	Plan de formation du SDMIS – Avenant 2021-2023	40
R/20-06/16	Lignes directrices de gestion du SDMIS pour la période 2021-2026.....	43
R/20-06/17	Mesure complémentaire au régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	44
R/20-06/18	Modification des modalités d'application du vote électronique par internet pour les élections des représentants des agents et des sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).....	45

Conseil d'administration

Mardi 16 juin 2020

*(La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence
de M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi de vous voir, même si j'aurais préféré, comme nous tous, que ce fut réunis dans une même salle. Merci madame la Préfète d'être avec nous. Merci à Christophe GUILLOTEAU, le président du Conseil départemental. Merci encore une fois d'être fidèles au SDMIS.

C'est une séance qui n'aurait pas dû avoir lieu, puisque qu'en décembre, nous avons conduit la dernière des dernières du mandat.... Mais, comme vous le savez, il y a eu quelques problèmes depuis dans le monde et dans notre pays depuis, ce qui fait que c'est la première du « nouveau monde », mais qui en fait concerne l'ancien mandat.

Nous avons longuement hésité, sachez-le, à arrêter une date pour cette réunion tant que nous n'avions pas les dates des élections. Initialement, il était prévu deux conseils d'administration, mais les élections se déroulant le 28 juin prochain, il n'y aura qu'un conseil d'administration qui se tiendra, avec donc des dossiers importants proposés, ceux qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Nous avons un certain nombre d'obligations dans le cadre de l'organisation d'un conseil d'administration en visioconférence, et notamment la lecture d'un document administratif réglementaire.

Une fois cette lecture réalisée, avant d'aborder les dossiers classiques, nous avons deux communications à vous présenter. La première concerne le COVID-19 et la seconde, le rapport d'évaluation de l'inspection qui a été remis au service il y a quelques jours et que vous avez dû recevoir par voie postale.

Ensuite, nous prendrons l'ordre du jour que vous avez sous les yeux et, pour terminer, je ferai une communication d'ensemble qui à la fois rappellera un certain nombre d'éléments qui ont parcouru notre mandat et aussi précisera quelques-unes des bornes qui attendront le conseil d'administration futur qui sont, bien entendu, principalement des éléments financiers car vous le savez, il y a quand même quelques bouleversements financiers qui sont intervenus et qui vont intervenir. On y reviendra afin que les choses soient claires pour la suite.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour faire des observations ou est-ce que l'on peut considérer que nous commençons notre conseil d'administration ?

R/20-06/01 Déroulement du conseil d'administration par visioconférence

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, j'ai décidé en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 de réunir le conseil d'administration ce jour, à distance, comme il en a été fait mention sur les convocations qui vous ont été transmises et qui précisaient les modalités techniques de la réunion.

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, notre assemblée doit aujourd'hui déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin pour la réunion du conseil d'administration à distance :

➤ Modalités d'identification des participants :

La réunion du conseil d'administration du SDMIS à distance se tient par visioconférence.

Je préside la réunion depuis une salle du site État-Major Lyon-Rabelais du SDMIS et je suis assisté du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours et des agents susceptibles d'apporter une expertise sur les rapports soumis au vote ou d'apporter un appui technique au bon déroulement de la séance en visioconférence.

Je précise que la réunion n'est ouverte qu'aux membres du conseil d'administration, aux personnes y assistant avec voix consultative, au préfet ou à son représentant, aux invités, ainsi qu'aux agents présents dans la salle de réunion.

Les participants à la réunion présents à distance disposent d'une liaison en visioconférence via l'application WEBEX accessible sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone et permettant leur participation à la réunion. Ils ont été conviés à la réunion par une invitation nominative envoyée à leur adresse mail contenant un code d'accès et ont été identifiés par appel nominal et visuellement dès l'ouverture de la séance.

Je rappelle que le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres du conseil d'administration dans le lieu de réunion visé ci-dessus, mais également de ceux présents à distance.

➤ Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

La réunion est enregistrée et les enregistrements sont conservés sur un serveur sécurisé jusqu'à la validation du procès-verbal de la réunion.

En outre, une sténotypiste reliée à la réunion par visioconférence, établit un compte rendu des débats.

Le procès-verbal de la réunion est établi conformément aux enregistrements de la réunion et au compte-rendu des débats établis par la sténotypiste.

➤ Modalités de scrutin :

Conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, les votes se font au scrutin public par appel nominal. Ainsi je soumettrai au vote chacun des rapports inscrits à l'ordre du jour en demandant aux membres du conseil d'administration, à l'issue de la présentation du rapport et des débats qui éventuellement s'ensuivent : qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Les membres du conseil d'administration se prononcent via l'outil informatique pour ceux présents à distance et oralement pour ceux présents dans la salle de réunion.

En cas de partage des voix, ma voix sera prépondérante.

Je proclamerai, pour chacun des rapports soumis au vote, le résultat du vote qui sera reproduit au procès-verbal.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir prendre acte des diligences effectuées dans la mise en œuvre de l'organisation du conseil d'administration à distance et d'approuver ses modalités telles que je viens de vous les énoncer.

Nous commençons par ce premier vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/01 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons reprendre le cours normal de notre conseil d'administration. Je vais céder la parole au contrôleur général DELAIGUE, directeur du service.

❖ **Communication : le SDMIS face à l'épidémie de COVID-19**

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci monsieur le président. Bonjour mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, madame la Préfète.

Vous avez le document à la fois en mode dématérialisé et en version papier.

Il nous a semblé indispensable à la suite de l'épidémie de COVID-19 de faire une communication qui faisait l'état de la situation vécue. Ce document comprend :

- une communication de 5 pages du président du conseil d'administration du SDMIS,
- une annexe de 22 pages de mise en perspective des actions du SDMIS dans le contexte national de gestion de la crise sanitaire mondiale,
- une annexe sur la protection des personnels et de leurs proches en situation de fragilité,
- une annexe sur la protection de l'établissement public,
- une annexe sur l'incendie de bâtiments d'habitation montée Bonafous, Lyon 4^{ème}, qui a eu lieu pendant le confinement,
- une annexe concernant le projet de tablettes et d'échanges numériques pour les opérations de secours d'urgence aux personnes, en cours de mise en œuvre et qui prend toute sa dimension après l'épisode du COVID-19.

Pour ce qui est de la communication du président, on ne va pas lire les 5 pages, cela n'aurait pas de sens.

Cet épisode, je le rappelle, était une crise nationale générée par une épidémie mondiale, donc c'est quelque chose de totalement inédit en termes d'organisation et de gestion de crise et on a vu l'impact considérable qu'il a pu y avoir dans le monde entier et sur notre pays.

Ce rapport permet aussi de remettre en perspective l'action du SDMIS -présent dès le premier jour et durant toute la crise- et ce qu'il pouvait faire dans le contexte général d'épidémie nationale et mondiale. Avec bien sûr la résilience du service : je rappelle que le schéma d'analyse et de couverture des risques, qui avait été voté il y a trois ans, retenait comme principe stratégique que le service soit résilient et on a vu dans cet épisode toute l'importance de la capacité à s'adapter, de la réactivité, des exigences de sécurité, bien sûr pour la population secourue mais aussi pour les personnels du SDMIS. Nous avons deux objectifs : la mission de service public et la sécurité des personnels, ce sont ces éléments qui nous ont guidés.

Évidemment, cela pose immédiatement les perspectives puisque l'on voit bien que ce qui s'est passé nous montre l'extrême importance du secours d'urgence aux personnes, qui aujourd'hui est une des deux grandes missions des services d'incendie et de secours et donc la place du SDMIS dans cette partie-là et qui l'a tenue avec discrétion mais efficacité permanente.

Concernant l'annexe de 22 pages sur la mise en perspective des actions du SDMIS, là aussi je ne vais pas commenter en détail, vous aurez noté que l'on a géré, pendant plus de trois mois, comme une opération de secours normale ce qui était une opération de secours hors du commun et cela a été l'essentiel de nos missions

puisque l'on ne faisait plus de formations, etc. Cela a été une gestion opérationnelle pendant plus de trois mois, avec un dispositif resserré.

Le SDMIS a modifié en permanence son organisation pour s'adapter à la réalité des choses. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais, sous l'autorité de madame la Préfète et à la demande de l'ARS, le SDMIS a aidé, particulièrement les EHPAD à pouvoir faire des tests importants dans le département du Rhône et la métropole de Lyon, pour contribuer, dans un domaine qui était plus un domaine de la santé publique, à renforcer le dispositif opérationnel.

Concernant la protection des personnels, et notamment ceux en situation de fragilité, ce sont plus de 100 personnes qui ont été protégées, isolées, et aujourd'hui elles remercient le SDMIS pour ce qui a été fait pour leur santé et leur sécurité.

Nous avons également protégé l'établissement public avec de nombreuses quatorzaines, ce qui a permis que le nombre de personnes qui ont eu le COVID, sapeurs-pompiers du SDMIS, ait été assez faible : 23 personnes ont été testées positives.

Ensuite, l'incendie de bâtiments d'habitation à Lyon 4^{ème} : cela a été un incendie gigantesque. Cela fait plus de 10 ou 15 ans que l'on n'a pas traité un incendie de cette taille, avec des enjeux majeurs puisque ce sont 170 personnes qui ont été évacuées et il n'y a eu aucun blessé, aucun mort, ni au niveau des sapeurs-pompiers, ni au niveau de la population, ce qui est un résultat exceptionnel par rapport à l'ampleur du sinistre. Tout cela pendant l'épisode COVID.

Enfin, le projet des tablettes et échanges numériques, en moins d'un mois nous avons pu développer cette partie-là puisque bien évidemment beaucoup de choses ont changé dans le secours d'urgence aux personnes pour les services d'incendie et de secours et ce projet de tablettes nous permet que 50 % des bilans des victimes soient déjà

numériques et que 25 % des accueils dans les services d'urgence soient déjà numériques. C'est important parce que je rappelle que ce sont 100 000 victimes par an qui sont prises en compte par le SDMIS. L'objectif, c'est de pouvoir terminer la totalité de ces échanges numériques d'ici la fin de l'année.

Voilà monsieur le président, madame la Préfète et mesdames et messieurs les élus, très rapidement brossé le tableau du SDMIS pendant l'épisode COVID. Le SDMIS a été présent pendant la totalité de cet épisode.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon général.

Madame la Préfète, si vous voulez dire quelques mots.

Mme LA PRÉFÈTE.- Merci beaucoup monsieur le président.

Je voulais remercier le SDMIS. Je dirais que l'on peut résumer ce bilan de l'intervention du SDMIS pendant le COVID, avec deux axes forts.

Le premier, c'est vraiment de rappeler que dans une crise exceptionnelle, le SDMIS a été un vrai point d'appui, résilient, solide. Je pense qu'il nous a toujours fait la preuve de sa rigueur et ce que vous avez mis en place auprès des personnels très rapidement, et parmi les premiers, très vite, pour pouvoir répondre aux attentes, a permis à l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDMIS de travailler sereinement dans un cadre qu'ils savaient maîtriser. Cela a été un élément fort et qui a permis que l'action tienne et dans la durée.

La deuxième chose qui a permis au SDMIS de contribuer dans cette crise exceptionnelle, je pense, c'est tout l'intérêt des exercices que nous faisons très régulièrement et qui permettent que l'ensemble des acteurs se connaissent bien. Cette crise-là n'avait pas fait l'objet d'un exercice, c'était difficile de l'anticiper, de prévoir quelque

chose de cette ampleur, mais on a bénéficié de tous les retours d'expériences qui ressortent des exercices et du réseau partenarial que vous avez engagé et que vous entretenez de façon courante, avec tous les acteurs qui étaient partie prenante dans cette crise.

Le deuxième axe fort de ce bilan COVID, je pense qu'il faut vraiment le dire et remercier aussi le SDMIS, c'est que vous êtes allés au-delà des missions normales d'un SDIS. Vous avez contribué à la campagne de tests, notamment dans les EHPAD, avec des équipes mobiles qui ont permis de se projeter sur l'ensemble des territoires, Métropole de Lyon et Département du Rhône, en appui d'équipes médicales qui étaient très sollicitées. C'est ce qui a permis que les tests dits « PCR », donc les tests virologiques, dans les EHPAD, soient réalisés très rapidement et au plus proche de ces populations sans qu'il y ait besoin de les déplacer. Je pense que pour les personnes accueillies en EHPAD, pour toutes celles qui ont été testées, le fait de pouvoir être testées par des équipes mobiles a permis de dédramatiser aussi un peu et de ne pas rajouter une tension supplémentaire.

Deuxième élément où vous êtes allés au-delà des missions traditionnelles du SDIS, c'est tout ce que vous avez fait aussi pour soulager le SAMU, où vous avez été en tout cas prépositionnés, si besoin était, et heureusement on n'a pas eu besoin au-delà de la nécessité que l'on préparait et que l'on craignait, pour venir suppléer le SAMU. Vous étiez prêts, vous avez déjà grandement aidé, soulagé le SAMU de façon qu'il puisse se concentrer sur l'orientation des appels et l'accueil aux urgences.

C'est ce beau partenariat, qui caractérise aussi la Métropole de Lyon et le Département du Rhône, entre SAMU et SDMIS qui mérite vraiment d'être souligné.

On n'est pas au bout de la crise, je ne veux pas crier victoire avant qu'elle ne soit totalement achevée, on est toujours vigilant mais je pense que l'on a passé un moment qui, lui, était très fort, très tendu, avec une mobilisation très forte et vous avez été au rendez-vous, merci à vous.

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Mon général, je voulais dire deux choses. Effectivement, c'est important de dire que notre service a été au rendez-vous, au rendez-vous du quotidien, bien entendu, parce que le secours à la personne a continué et aussi dans l'exceptionnel. Je voudrais saluer l'ensemble des personnels et notamment les organisations syndicales que j'ai rencontrées au cours de trois réunions de CHSCT, et que vous, vous avez rencontrées chaque semaine, sous forme d'un entretien d'une demi-heure par organisation syndicale. Mes remerciements à l'ensemble de ces organisations qui ont été des forces de proposition, par exemple sur les protections, sur la manière qu'il convenait de faire, et j'en suis ravi.

La deuxième chose que je voulais également dire concernait l'incendie de la montée Bonafous qui a été, comme vous l'avez dit, un des plus terribles que la ville de Lyon et l'agglomération lyonnaise aient pu connaître dans une période de l'ordre de 15-20 ans. Le service a dominé, comme il sait le faire, non seulement l'incendie à proprement parler mais aussi la période qui a immédiatement suivi avec les risques d'éboulement qu'il pouvait y avoir. Et c'est le SDMIS qui a été la clef de voûte de tout cela, l'ensemble des autres services, y compris ceux de la Ville de Lyon, tournant autour du SDMIS qui a tenu le pavé pendant une dizaine de jours et c'était quelque chose d'assez remarquable.

Je voudrais associer à nos remerciements les plus chaleureux, parce qu'ils étaient à la fois de temps à autre présents sur la catastrophe de la montée Bonafous, mais au quotidien dans la lutte contre la pandémie, nos sapeurs-pompiers volontaires qui, un peu partout dans le département et la métropole, ont été extrêmement actifs aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés. Je sais que beaucoup d'entre nous sommes sensibles à leur engagement qui a été à la hauteur pendant toute cette crise.

Voilà ce que je voulais rajouter, mon général.

Certains d'entre vous souhaitent-ils dire un mot sur cette crise du COVID et la manière dont notre service l'a dominée ?

M. GUILLOTEAU.- On a été, sur le Département, autant touché que sur la Métropole. Nous étions convenus, monsieur le contrôleur général, d'intervention sur le territoire et vous l'avez fait, avec des moyens qui ont été déployés partout et je voulais personnellement remercier tous ceux qui se sont investis dans cette mission. Bien sûr, en premier les soignants des sapeurs-pompiers, quel qu'ait été leur grade et leur qualité. Vous êtes allés dans des endroits où l'on ne nous voit pas beaucoup, même si vous y êtes en permanence et cela a été pour ces lieux, notamment pour les EHPAD, un réconfort et cela nous a permis avec l'ARS d'apporter des solutions et de savoir où en était la crise du COVID sur le Département du Rhône. Je rappellerai que le lieu le plus impacté a été Pollionnay, où dans un EHPAD plus de la moitié des résidents sont malheureusement décédés.

Merci à vous tous, merci à ceux qui se sont engagés et merci pour ce déploiement sur le territoire. Les actions bénévoles, les actions de ceux qui ont été sapeurs-pompiers mais qui à côté se sont engagés dans les communes, se sont engagés sur les territoires, sans

l'habit de sapeur-pompier mais parce qu'ils étaient sapeurs-pompiers l'ont fait certainement avec plus de ferveur que les autres. Merci à tous et c'est cette union qui a fait que l'on a pu faire les choses avec plus de force et de vigueur. Vous savez très bien qu'au début cela a été difficile, on manquait de masques, on manquait de moyens, on manquait d'expérience, on manquait de référents, donc il a fallu toute l'union et toute la volonté des uns et des autres pour faire en sorte que les choses se passent au mieux, même si, ne l'oublions pas, que 30 000 de nos concitoyens sont partis. Merci à vous tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci président.

Renaud PFEFFER ?

M. PFEFFER.- Je voulais remercier madame la Préfète pour ses bons mots. Vous avez souligné la capacité de résilience et la capacité de réaction de notre service départemental et métropolitain.

Tout au long de cette crise et là je remercie plus le président et le général DELAIGUE, d'avoir tenu informé le conseil d'administration mais également les organisations syndicales, le CCDSPV, sur les actions mises en place par notre service et c'est très rassurant, je pense notamment aux élus locaux, aux maires qui se sont beaucoup engagés pendant cette crise, de pouvoir bénéficier de l'information et d'avoir la certitude que notre service était au rendez-vous.

Je pense qu'il y a maintenant des défis qui sont devant nous, président. Déjà on a vu pendant cette crise un engagement citoyen assez exceptionnel et les sapeurs-pompiers ont été des citoyens pas comme les autres, au milieu de tous les citoyens et je crois que c'est une belle leçon de cet épisode, qui a été de replacer les sapeurs-pompiers non pas uniquement en uniforme, mais vraiment au cœur de nos villes et de nos villages.

Je crois qu'il faut préparer l'avenir aujourd'hui et que l'on a des défis énormes. On a vu que les interventions, les transports ont largement diminué pendant la crise COVID, on a vu que vous avez dû faire face à des événements exceptionnels comme cet incendie spectaculaire, montée Bonafous. Je crois qu'il nous faut dès à présent imaginer l'après-crise COVID.

On a pu voir que notre service était en capacité de se mobiliser de façon extrêmement rapide et efficace, tout en protégeant la sécurité des sapeurs-pompiers qui ont été tout de suite en contact avec des patients COVID qu'il fallait transporter. On a vu que le process d'intervention des sapeurs-pompiers était très sécurisant pour eux. Mais je crois qu'il faut encore renforcer ce qui va attirer notre attention demain et après-demain, le retour du SUAP dans notre quotidien. C'est vrai que pendant deux mois il a un peu disparu, mais je crois que la crise sociale qui s'annonce va encore devoir renforcer notre présence, comme premier et dernier maillons de la chaîne sanitaire.

Merci président, merci mon général, merci madame la Préfète. Le président du Département l'a dit, on a su pouvoir compter sur les sapeurs-pompiers pendant cette période à la fois extrêmement étrange, extrêmement troublante, mais qui a nécessité plus que jamais la mobilisation des acteurs publics et des services publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FORISSIER souhaitait prendre la parole.

M. FORISSIER.- A mon tour, je voudrais joindre ma voix à ce concert de félicitations et de satisfaction de voir que notre service d'incendie et de secours fonctionne bien.

Je voudrais revenir à la genèse de ce service, à tout le travail qui a été fait par les élus et par tous ceux qui nous ont précédés, mon général, qui ont monté ce service. Les uns et les autres, par notre

entente totale, que ce soit les élus, la hiérarchie, les syndicats, ensemble nous avons monté un service exemplaire et ce service a démontré sa capacité d'investissement, humain et matériel, c'est-à-dire que bien équipé, dans des conditions difficiles, avec souvent la protection des forces de police, nous sommes intervenus dans tous les cas de figure, personne n'a été laissé de côté. Toutes les interventions ont été faites, dans des conditions rendues encore plus compliquées.

Dans le prolongement de ce qu'ont dit notre président départemental, notre président et notre premier vice-président Renaud PFEFFER, je compte bien entendu sur notre mobilisation pour l'avenir pour adapter à nouveau ce service aux nouvelles exigences qui ne sauront tarder de faire jour à la suite de l'analyse de cette crise et des conclusions qu'il faudra en tirer. Je ne doute pas que nous nous retrouvions encore tous ensemble pour faire progresser encore davantage notre service.

Je tiens à remercier tous les acteurs, quels qu'ils soient, qu'ils soient sur le terrain, qu'ils soient derrière un écran d'ordinateur, au bout d'un téléphone, tout le monde a bien fait son travail, tout le monde a convaincu ceux qui étaient encore un peu sceptiques de la performance que nous étions capables de donner et de cette humanité qui a caractérisé toutes nos interventions.

Je remercie tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est à moi de te remercier maintenant pour cette intervention.

Renaud PFEFFER l'a évoqué, on avait déjà connu un tournant au moment des attentats, vous vous en souvenez, nous avons fait l'effort de communiquer systématiquement, notamment en direction des membres du conseil d'administration mais aussi des élus en général sur ce que faisait le service. Renaud l'a très bien dit tout à l'heure, trois

bulletins sont sortis, je crois que c'est un véritable tournant, une véritable culture nouvelle qui s'instaure je pense dans notre service et je voudrais saluer l'ensemble du service communication, celles et ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ces bulletins, qui ont été envoyés à tous les maires du département et de la métropole. Je crois que c'est important de tisser des liens stables quand il y a des événements aussi importants.

Je voudrais aussi remercier l'État et en l'occurrence madame la Préfète car vous nous avez beaucoup aidés sur l'incendie de la montée de Bonafous, notamment quand il a fallu faire en sorte que d'énormes engins puissent venir jusqu'à ce chantier. Je crois que vous avez fait preuve d'une autorité dont l'ensemble des personnes qui ont été évacuées ne se rendent pas compte, mais les engins étaient là au moment voulu, à 5 heures du matin, ils ont travaillé et en deux ou trois jours les questions étaient réglées. Je voudrais dire que vous incarnez aussi un État qui est capable de réagir et d'être là au moment où il faut absolument qu'il soit là. Merci à vous.

Mme LA PRÉFÈTE.- Merci monsieur le président. On essaie de prendre modèle sur la rapidité de réaction du SDMIS... Il y a un historique !

M. LE PRÉSIDENT.- Cela montre bien qu'il y a eu une synergie de l'ensemble des partenaires et tout cela pour une grande efficacité.

Je voudrais saluer l'arrivée du sénateur DEVINAZ qui vient de se connecter. S'il veut dire quelque chose, la parole est libre.

M. DEVINAZ.- Bonjour à tous, je suis désolé du retard, mais j'avais une autre visioconférence sur les fédérations françaises du sport dans le cadre d'une mission d'information du Sénat.

J'ai écouté mon ami Michel FORISSIER. Je vais m'associer à ses remerciements et aux félicitations qu'il a adressées. Il y avait un

côté un peu unité, je ne dirais pas nationale, mais départementale et c'est vrai que le SDMIS est une belle réussite, de mon point de vue, sur ce plan-là.

J'ai aussi toujours trouvé qu'il y avait eu de la part de ce service une vue assez intelligente des choses. Je vais prendre l'exemple de l'accord que l'on a passé pour un tunnel entre la Loire et le Rhône et l'entente qui est faite. Ce sont, me semble-t-il, les bonnes orientations. J'avais fait descendre la commission d'enquête Lubrizol du Sénat sur le nouveau Rhône et la Métropole de Lyon et l'ensemble de mes collègues sénateurs sont repartis dans leurs départements avec une image extrêmement positive de notre service, qui a su s'adapter aux différentes situations auxquelles on peut être confronté.

Une fois que j'ai dit cela, les choses sont toujours perfectibles et il faut continuer de les améliorer. Merci à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Gilbert-Luc.

Nous allons passer à la deuxième communication, si vous le voulez bien.

❖ Communication : le rapport d'évaluation périodique du SDMIS – décembre 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Quand j'ai pris la présidence de ce conseil d'administration, monsieur le directeur, j'ai hérité d'un rapport qui avait été commandité par mon prédécesseur, Michel MERCIER, et avec le Préfet nous étions très satisfaits de ce rapport sur toutes les activités du SDIS.

Suite au mouvement social que nous avons connu fin 2018, j'avais demandé d'anticiper également une évaluation. Elle a été faite il y a environ six mois, le rapport vient d'être produit. On pourra convenir

qu'il est excellent, mais je voudrais vous donner la parole tout d'abord monsieur le directeur pour nous dire comment vous analysez ce rapport d'évaluation périodique de notre service.

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci monsieur le président.

Comme la communication vous l'indique, c'est un rapport qui est fait par l'inspection générale de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur, c'est le rapport définitif d'évaluation périodique du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours.

Ce rapport fait plus de 150 pages et bien évidemment on ne va pas regarder la totalité des éléments, mais il a été mis en annexe de la communication, la synthèse du rapport, qui fait trois pages, et bien sûr vous avez le rapport complet. Dans cette synthèse du rapport, il est intéressant de noter dans la conclusion le niveau global de performance du SDMIS par fonction. Le mot performance, c'est un mot que j'aime bien parce que cela veut non seulement dire que l'on a des moyens, mais qu'on les utilise bien. Si on a beaucoup de moyens, ce n'est pas compliqué d'avoir des résultats, ce qui est important c'est d'être performant avec les moyens que l'on a.

L'inspection générale a déjà évalué dans ce modèle 84 SDIS en France, sur neuf critères :

- Management,
- Gouvernance,
- Emploi,
- Ressources humaines,
- Maîtrise du risque social,
- Volontariat,

- Technique et logistique,
- Administration et finances,
- Santé-sécurité.

Sur ces neuf critères, le SDMIS est systématiquement au-dessus ou très au-dessus de la moyenne des 84 SDIS. Cela veut dire que sur l'ensemble des critères d'évaluation de performance, il n'y a pas de trou dans la raquette. Même s'il n'y a peut-être aucun critère ayant atteint strictement 100 %, tous les critères sont bons. Cela ne veut bien sûr pas dire qu'il n'y ait pas des remarques, des recommandations. Il y a deux séries de recommandations : les prioritaires et celles qui le sont un peu moins.

C'est un rapport d'inspection, donc ces recommandations sont forcément pertinentes et le SDMIS fera tout pour essayer de les prendre en compte et d'encore progresser un peu, même si les marges de progrès sont limitées, en tout cas il s'y attachera.

J'ai la faiblesse de dire que c'est un bon rapport d'évaluation quinquennal puisqu'en général ce contrôle est fait tous les cinq ou six ans. À un moment où finalement on finit un cycle, cela donne une photo exacte de la situation de l'établissement public et qui me semble conforme à ce qui a été dit tout à l'heure par les élus qui sont intervenus sur la partie COVID.

Voilà président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le directeur.

Madame la Préfète.

Mme LA PRÉFÈTE.- Merci monsieur le président.

C'est là où l'on risque de faire rougir le SDMIS -et ce n'est pas bon pour des sapeurs-pompiers !-, car effectivement le rapport est très favorable. Pour avoir vu en fin de mission les inspecteurs généraux

qui l'avaient réalisé, ils m'avaient dit que ce n'était pas courant. Monsieur le sénateur DEVINAZ y faisait mention, la mission sénatoriale qui était venue dans le cadre de Lubrizol l'avait relevé également. Donc on a bien des regards concordants qui soulignent l'extrême qualité du travail mené par le SDMIS. Ce que l'on a souligné tout à l'heure dans cette période exceptionnelle qui est celle du COVID, ce n'est pas une surprise et cela reflète un travail de fond qui se reproduit de la même façon, même hors période de crise.

Il y a beaucoup de choses dans ce rapport. On va prendre tout le temps et le soin pour en tirer les conséquences sur les quelques points où l'on nous incite à éventuellement progresser encore si c'est possible. Je note aussi cette proposition sur un comité des financeurs au niveau local, qui existe aussi au niveau national, qui réunirait le président de la Métropole, le président du conseil départemental, l'assemblée départementale des maires, etc., pour examiner les conventions financières futures. Je pense que l'on a aussi des pistes qui vont nous permettre de poursuivre l'approfondissement de ce travail partenarial.

Merci beaucoup monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame la Préfète.

Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? *(Non)*

Nous aurons l'occasion de revenir, comme l'a dit madame la Préfète, sur tel ou tel élément qui sera mis en œuvre au cours du prochain mandat. En tout cas, pour ceux qui ne l'ont pas vraiment lu, ce sera votre lecture de l'été et vous verrez que vous en reviendrez transformés !

Nous allons maintenant égrainer l'ensemble des dossiers qui vous sont soumis.

Monsieur le directeur, je vous propose de rapporter le dossier 06/02.

R/20-06/02 Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est un rapport traditionnel dans un conseil d'administration puisque l'on vient y rapporter ce qui a été fait en bureau de conseil d'administration. Il y a eu un bureau de conseil d'administration le 21 février 2020 et un le 29 mai 2020. Au total, 16 rapports ont été validés dans ces deux bureaux.

Je vais en retenir un qui est totalement original, c'est que nous avons traité une convention entre le SDMIS et l'OMS pour établir à Saint-Priest, sur notre site, l'installation d'un centre de simulation provisoire. Le financement de cette installation est entièrement pris en compte par l'OMS. Je voulais le signaler, c'est un point important puisque nous aurons la chance d'accueillir sur notre site de Saint-Priest des simulations et des entraînements d'équipes sous pilotage et maître d'ouvrage OMS. Tout cela avait été décidé avant le COVID et cela prend aujourd'hui une dimension supérieure.

Dans ces 16 rapports, c'est un rapport un peu particulier.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr que c'est un très beau dossier qui va bien entendu progresser dans les mois qui vont venir et on sera heureux d'être un des éléments qui permettra à ce que l'OMS ici, dans l'agglomération lyonnaise, puisse développer tout son travail pédagogique en direction des soignants qui interviendront demain, dans le monde entier. Je crois que c'est une belle mission pour la ville, la Métropole, le Département, mais aussi pour le service en tant que tel.

Puisque l'on parlait du bureau, je voudrais saluer madame la maire de Feyzin, monsieur le maire de Saint-Priest, monsieur le maire de Couzon au Mont d'Or, qui sont dans ces réunions de bureau et aussi saluer notre ami Raymond DURAND, qui lui a eu le tort de se faire élire

au 1^{er} tour et donc qui ne fait plus partie du conseil d'administration. Je voudrais le remercier, même s'il n'est pas là, on a eu plaisir à travailler avec lui.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/03 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par le président

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Je vais vous faire le point sur les emprunts qui ont été contractés durant l'année écoulée.

Les décisions prises concernent deux emprunts souscrits en 2019 auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 14 M€. Ces 14 M€ se décomposent en deux prêts : un de 10 M€ au taux de 0,45 %, emprunt à taux fixe, et un de 4 M€, à taux fixe également, à 0,46 %.

L'encours de dette pour le SDMIS s'élève désormais à un peu plus de 56 M€, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,71 %, étant entendu que tous nos emprunts sont à taux fixe.

Pour mémoire, l'an dernier le taux moyen des intérêts était de 2,16 % et l'encours de dette était de 45 M€.

Je terminerai en vous indiquant que comme chaque année nous risquons de contracter de nouveau un emprunt. Nous consulterons les banques durant la période estivale. Le montant exact de l'emprunt ne sera connu qu'au cours du 4^{ème} trimestre, mais il devrait être d'environ 10 M€.

Voilà ce qu'il en est concernant les décisions prises en matière d'emprunt.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce dossier concernant les emprunts ? (*Non*)

Je crois que c'est très satisfaisant d'entendre madame MASSARDIER-BELLEVRAS nous indiquer tout cela. Je crois que là aussi, le service est bien géré et extrêmement attentif à l'ensemble de son environnement, notamment celui des banques.

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est une liste absolument impossible à lire tellement elle est administrative. Vous l'avez en annexe.

Président, on peut peut-être en profiter, à travers ce rapport qui va être très court, pour remercier tous les élus qui étaient dans les commissions. On a eu une grande présence et la possibilité d'achat à travers les commissions s'est passée dans des conditions remarquables.

M. LE PRÉSIDENT.- On va tous les féliciter. Merci à tous et à toutes pour ce travail régulier de très bonne qualité, qui s'est déroulé je crois, toujours dans une excellente relation avec les organisations syndicales.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce dossier ?

(Non)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/04 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/05 Commission de réforme des matériels

Contrôleur général DELAIGUE.- Le SDMIS a une commission de réforme, qui n'est pas forcément une commission obligatoire, mais qui existe depuis très longtemps et qui permet de calibrer les choses de façon claire. Cette commission de réforme, comme son nom l'indique, a proposé la réforme d'un certain nombre de matériels. C'est un bilan de cette commission de réforme et cela a permis de récupérer en recettes 53 972 € d'indemnisation de ces matériels réformés, en sachant que dans ces réformes il y a aussi un certain nombre de dons à des associations ou à des pays qui ont besoin de matériels.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être remercier aussi les sapeurs-pompiers qui, en marge du SDMIS, c'est-à-dire dans le cadre associatif ou carrément dans le cadre du service, travaillent en direction de deux pays d'Afrique notamment, le Burkina Faso et le Cameroun sur des actions de ce type-là, mais aussi des actions de formation.

Il est clair que le prochain mandat devra stabiliser aussi, puisque c'est une obligation juridique qui nous sera faite, les rapports avec la Métropole puisque l'on sera dans une obligation de travailler sur ces points avec la Métropole, ce qui n'est pas une mauvaise chose car elle travaille sur les mêmes contrées, comme la Ville de Lyon et peut-être même le Département.

En tout cas, je voudrais remercier ces sapeurs-pompiers qui donnent de leur temps de vacances, tout au long de l'année, pour travailler en direction de quelques pays africains.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce matériel réformé ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/05 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/06 Compte administratif pour l'exercice 2019

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le compte administratif 2019 s'établit à 188,32 M€ de dépenses pour 193,18 M€ de recettes.

On constate que les dépenses ont augmenté de 5 M€ par rapport à 2018, alors même que les recettes n'ont augmenté dans le même temps que de 750 000 €.

Cela conduit à une nette diminution du résultat propre de l'exercice 2019 par rapport à 2018. En effet :

- L'excédent de fonctionnement est de 2,39 M€ contre 5,76 M€ l'an dernier,
- L'excédent d'investissement est de 2,46 M€ contre 3,44 M€ l'an dernier.

Le résultat de clôture reste toutefois largement excédentaire, à hauteur de 17 M€, en hausse de 4 % par rapport au résultat de l'an dernier, mais cela s'explique notamment par les emprunts successifs réalisés depuis 2016, portant le volume total emprunté à 35 M€ ces quatre dernières années.

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 36,38 M€.

Elles sont composées pour moitié de dépenses concernant le patrimoine immobilier et les équipements informatiques, de transmission et de téléphonie. Les 50 % restant regroupent les véhicules, le matériel d'intervention, le BEA et le remboursement de capital de la dette.

Les recettes d'investissement ont augmenté dans une moindre mesure, de 1,75 %. On retiendra deux recettes : le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 M€ de la part du département du Rhône, étant toutefois précisé que ce montant a été déduit de sa contribution au titre de l'année 2019 et que les investissements ont nécessité un emprunt de 14 M€.

Hormis cet emprunt et cette subvention du département du Rhône, les investissements sont couverts traditionnellement par la dotation aux amortissements et les excédents de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire de 2019.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,33 % par rapport à 2018, les charges à caractère général ont augmenté de 2,80 %. Je vous invite à vous reporter au rapport pour une analyse plus détaillée des augmentations par nature de dépense.

Concernant les charges de personnel, elles ont augmenté de 2,70 %.

Ces charges comprennent :

- La masse salariale, impactée par les mesures sociales décidées en décembre 2018, à hauteur de 800 000 €.

- Les dépenses liées au volontariat pour 11 M€ avec une hausse de 3,16 % des indemnités versées.

- Enfin, les frais divers de personnel.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également des dépenses diverses du type subventions et participations versées à différents organismes, le remboursement des intérêts de la dette et la dotation aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 154,34 M€, en légère augmentation de 0,66 %.

Sur l'exercice 2019, à noter que le SDMIS a procédé pour la première fois aux rattachements de recettes à l'exercice.

Hormis cette nouveauté, on retrouve les recettes habituelles, qui sont composées à 93 % des contributions des collectivités locales, complétées par les recettes liées aux ressources humaines et les interventions payantes.

Pour finir, nous avons eu quelques recettes suite aux cessions foncières d'un terrain à Neuville/Saône et des anciennes casernes de l'Arbresle et Couzon-au-Mont-d'Or, mais les contributions restent la part prépondérante de nos recettes de fonctionnement.

Voilà les grandes lignes du compte administratif 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Monsieur ROUSSEAU, vous souhaitiez dire deux ou trois choses ?

M. ROUSSEAU.- Merci monsieur le président et merci madame pour cette présentation claire, intéressante et synthétique. C'est le résultat d'un travail de toute une année de nombreux services au sein du SDMIS et évidemment d'un bon partenariat avec la paierie départementale. Tout cela illustre à la fois la bonne santé financière du

SDMIS, en même temps sa capacité à investir et à se projeter sur l'avenir, avec les conséquences en matière d'évolution de la dette qui ont été rappelées. On le retrouve dans les chiffres. La baisse de l'excédent est la conséquence de tout cela et n'est pas un indicateur négatif puisque c'est le résultat aussi de l'action et de l'investissement de l'établissement.

Je vous remercie de cette possibilité que vous m'avez donnée d'apporter cet éclairage.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur ROUSSEAU et encore une fois je voudrais vous remercier au nom de tout le conseil d'administration pour le travail que vous avez effectué toute l'année et tout au long de ce mandat. Ce sont bien entendu des remerciements extrêmement sincères. Il est toujours agréable, je le sais, de travailler avec vous et je crois qu'il y a un véritable partenariat qui s'établit, par votre truchement, entre l'État et notre service.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce dossier ?

(Non)

Je vais céder la place à notre ami Rolland JACQUET qui va procéder au vote.

(Sortie de monsieur le président).

M. JACQUET.- Je vais faire adopter le compte administratif de l'exercice 2019 qui vient d'être présenté.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/06 est adoptée à l'unanimité.**

(Retour de monsieur le président).

R/20-06/07 Compte de gestion pour l'exercice 2019

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concomitamment au compte administratif 2019, il convient d'approuver le compte de gestion établi par monsieur ROUSSEAU, qui est conforme au compte administratif qui vient de vous être présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des questions ou des observations ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

** La délibération R/20-06/07 est adoptée à l'unanimité.*

R/20-06/08 Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2019

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- À l'issue du compte administratif, il convient d'en reprendre les résultats, de les affecter pour le budget supplémentaire. Pour rappel, l'excédent de fonctionnement s'élève à 4,5 M€ et l'excédent d'investissement à 12,8 M€.

Concernant l'excédent d'investissement, nous n'avons pas d'autre choix que de l'affecter en recettes d'investissement, en revanche concernant l'excédent de fonctionnement, nous pouvons soit le conserver en recettes de fonctionnement, soit l'affecter, tout ou partie, en recettes d'investissement.

Compte tenu de l'élaboration du budget supplémentaire qui va vous être présenté juste après, il vous est proposé de conserver l'intégralité de notre excédent de fonctionnement au sein de cette même section, c'est-à-dire de ne transférer aucun crédit en investissement, cela

pour couvrir les nouvelles dépenses de fonctionnement qui se sont imposées à notre établissement en ce début d'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce dossier ?

(Non)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/08 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/09 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le budget supplémentaire a chaque année un objet principal qui est d'inscrire les reports d'investissement et de reprendre les affectations de résultat telles que nous venons de les établir.

Il nous permet aussi d'ajuster les prévisions budgétaires et il est vrai que cette année avec les impacts financiers de la crise liée au COVID-19, nous avons eu affaire à de nombreuses dépenses supplémentaires.

Il s'agit notamment du coût :

- Des équipements de protection individuels (masques, charlottes, blouses, lunettes...)
- Des produits désinfectants et d'hygiène (gel hydroalcoolique)
- Des produits pharmaceutiques et d'entretien.

À ce jour, le montant de ces dépenses s'élève à 1,25 M€.

Le SDMIS a également déployé des ordinateurs portables et fait en sorte que le télétravail puisse être généralisé pour l'ensemble de ses agents. Cela a induit des coûts aussi bien en logiciels qu'en maintenance et assistance associées. On estime le coût de cette mise en œuvre du télétravail à environ 400 000 €.

Dans le même temps, nous avons de moindres dépenses, de l'ordre de 750 000 €, du fait de la perte d'activité due aux mesures de confinement, sachant que comme tout établissement public, toute collectivité, nous avons encore du mal aujourd'hui à connaître exactement l'impact financier qu'aura cette crise sur le SDMIS.

À ce jour, la proposition est d'augmenter le budget de 6,51 M€ pour la section d'investissement et de 4,3 M€ en fonctionnement.

Concernant l'investissement, je viens de vous évoquer le chiffre de 6,5 M€ supplémentaires qui sont composés pour 3,5 M€ des reports, c'est-à-dire les dépenses engagées en 2019 mais non réalisées. On les retrouve pour le patrimoine immobilier, les véhicules, le matériel d'intervention, nos grandes familles habituelles de dépenses.

À noter que pour la section d'investissement, nous avons une augmentation de 520 000 € des frais financiers qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt de 14 M€ contracté en 2019.

Concernant les recettes d'investissements, elles sont augmentées du même montant, 6,5 M€.

On retrouve :

- L'excédent d'investissement que nous venons d'affecter, 12,8 M€,
- L'augmentation de la dotation aux amortissements de 1,4 M€.

Ces deux recettes supplémentaires nous permettent donc de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre qui s'établit désormais à 11 M€.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses augmentent de 4,3 M€ et les charges à caractère général augmentent globalement de 920 000 €.

Comme indiqué en préambule, la plupart de ces crédits supplémentaires sont destinés à couvrir les dépenses liées à la crise COVID-19 :

- Les produits d'entretien passent de 150 000 € à 500 000 €,
- Les consommables du SSSM : de 400 000 € à 530 000 €.
- L'habillement : de 400 000 € à 1 000 000 €.

Ces dépenses ont été d'abord couvertes par des virements de crédits au sein du même chapitre. Aujourd'hui le budget supplémentaire nous permet de réaffecter les crédits à leurs imputations initiales.

Pour récapituler, on est bien sur une hausse de près de 1 M€ sur les charges à caractère général, pour le COVID-19 notamment.

Les charges de personnels augmentent quant à elles de 1,7 M€, pour :

- Financer les indemnités de départ volontaire dont plusieurs agents ont demandé à bénéficier,
- Couvrir la hausse du taux de cotisation au CNFPT et tenir compte de la diminution du nombre de départs en retraite de sapeurs-pompiers professionnels pour l'année 2020.

Enfin, la dotation aux amortissements est réajustée et augmentée de 1,4 M€, alors que les dépenses diverses et frais financiers augmentent marginalement de 170 000 €.

Concernant les recettes, elles sont composées quasi exclusivement de l'excédent de fonctionnement reporté et on a quelques diminutions marginales sur des remboursements de tickets-restaurants ou des prestations donnant lieu à facturation.

Voilà les éléments qu'il me semblait utile de porter à votre connaissance, sachant que la décision modificative n° 2 qui sera soumise au vote de l'assemblée dans le courant du dernier trimestre apportera les derniers ajustements nécessaires à la bonne exécution de cet exercice budgétaire 2020, qui restera un exercice fortement marqué par la crise sanitaire actuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup madame.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce budget supplémentaire ? (*Non*)

Le général me fait remarquer qu'il a le grand mérite de rester dans l'épure de la convention, ce qui montre que nous sommes particulièrement exemplaires.

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/09 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/10 Provision pour risques et charges – exercice 2020

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Chaque année la provision doit être revue pour tenir compte des nouveaux risques qui ont

pu se présenter ou au contraire des risques qui ont pris fin.

La provision qui était de 700 000 € est maintenue au même montant. La nature des risques qui ont été provisionnés figure en annexe au rapport. Je vous laisse vous y reporter si nécessaire. Sachant que le montant de cette provision initialement de 700 000 € reste inchangé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame.

Des questions sur cette provision pour risques ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/10 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/11 Marchés de travaux de la caserne de Chazay d'Azergues – remise gracieuse de pénalités

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce n'est pas dans nos habitudes, mais exceptionnellement nous vous demandons la remise gracieuse de pénalités concernant deux entreprises, PAGANO et NAXO, qui avaient été retenues dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Chazay d'Azergues.

Des pénalités ont été appliquées à ces deux entreprises, conformément aux clauses des marchés, pour des absences à des réunions de chantier. Les pénalités s'élèvent à 900 € pour l'une des entreprises et à 1 200 € pour l'autre.

Considérant que ces absences n'ont créé aucun préjudice pour le SDMIS et que le planning global de l'opération a été respecté et eu égard au contexte économique actuel particulièrement difficile, il vous est demandé de bien vouloir renoncer à l'application de ces pénalités pour ces deux entreprises, à titre exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'un libéralisme sans frontière ! Il faudrait que cela se sache quand même qu'il faut assister aux réunions. En tout cas, on votera avec plaisir cette décision.

Pas d'observation ? (Non)

M. GUILLOTEAU.- Je vais m'abstenir parce que l'on essaie d'être, au Département du Rhône, d'une sévérité sur nos chantiers et je demande que l'on maintienne les pénalités, parce que quand on remporte d'un appel d'offres on doit le respecter. Quand on a gagné un appel d'offres, cela veut dire que l'on a évincé d'autres, donc si on ne se conforme pas à l'appel d'offres il n'y a plus de respect par rapport au cahier des charges. Je ne vote pas contre, je m'abstiens, même si la somme est modeste, mais c'est un principe que l'on tient au Département, le respect du cahier des charges et dans celui-ci il y a des réunions de chantier et il faut y assister.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le président, ce n'est pas dit que l'on ne s'aligne pas un jour sur vos principes.

M. GUILLOTEAU.- Ce sont des principes de bonne vie et de bonnes mœurs, c'est de respecter le cahier des charges pour lequel ils se sont engagés et pour lequel on a éconduit un autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Voilà un sujet de méditation pour les élus qui siégeront dans le prochain mandat.

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? Avis favorable à la majorité.

*** La délibération R/20-06/11 est adoptée à la majorité.**

R/20-06/12 Budget annexe – régie « Énergies renouvelables du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours » - Budget primitif pour l'exercice 2020

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Vous vous souvenez probablement que lors du conseil d'administration de décembre, nous vous avons présenté la création d'une régie qui avait pour objet la gestion de cette activité de production et de vente d'électricité.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le premier budget primitif de cette régie. Ce budget est assez simple : une somme de 80 000 € est inscrite en investissement pour l'achat des panneaux, couvert par un emprunt et en fonctionnement nous avons inscrit quelques frais divers qui s'élèveront au maximum à 1 200 €, mais le planning tel qu'il est connu à ce jour nous laisse penser que nous n'aurons pas de dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2020.

Pour information, la date limite de réception des offres concernant la fourniture et l'installation des panneaux était fixée à aujourd'hui, donc les offres devraient être étudiées dans les jours à venir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avant de procéder au vote, je voudrais vous remercier et remercier tous vos collègues qui au jour le jour travaillent sur ces dossiers, sur ces comptes, qui font leurs observations. C'est quelque chose qui est extrêmement important donc je voulais vous remercier et permettez-moi de vous demander de remercier aussi tous vos collègues.

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/20-06/12 est adoptée à l'unanimité.***

R/20-06/13 Organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous avons une demande du ministère de l'Intérieur de participer à l'organisation de concours de recrutement de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels dans la zone de défense et de sécurité sud-est.

Il est de tradition, lorsqu'il y a des besoins de concours sur le territoire national, puisque je rappelle que ces concours ont valeur nationale, qu'il y ait l'organisation d'un concours dans chaque zone de défense. L'idée c'est de faire en même temps sept concours qui commencent le même jour, de façon à ce qu'il n'y ait pas de concurrence entre les concours. Le ministère de l'Intérieur fixe une date unique de début de concours et donc sollicite des SDIS pour organiser. Traditionnellement dans la zone sud-est c'est le SDMIS qui l'organise, en lien avec les autres départements. Cette année ce seront les 12 départements de la zone de défense et de sécurité sud-est qui participeront au concours, mais le chef de file et le maître d'ouvrage, c'est bien le SDMIS.

Ce concours sera le même que celui qu'il y avait eu il y a quatre ans, avec 500 postes ouverts, 400 pour les sapeurs-pompiers volontaires et 100 pour l'extérieur.

C'est un point important parce qu'il est obligé d'avoir une cohérence nationale au moment où cela se fait. Actuellement, il y a comme d'habitude des tensions assez fortes en Île-de-France sur la capacité de recruter, et en général ce sont eux qui sont demandeurs en premier, et ensuite cela entraîne l'organisation de concours sur le territoire national.

On peut aussi dire, cela n'a rien à voir avec ce concours,

que dans les recrutements de sapeurs-pompiers professionnels, il y a des tensions extrêmes aujourd'hui pour le recrutement à Paris et à Marseille, probablement car les conditions de temps de travail ne sont pas du tout les mêmes que pour les sapeurs-pompiers civils. C'est une géographie un peu particulière le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels.

Nous, globalement, on répond toujours à la demande du ministère de l'Intérieur parce que c'est important que les grands SDIS participent à l'organisation de ces concours sinon cela ne marcherait pas.

La proposition c'est donc de le faire et de le faire à 12, ce qui veut dire que les autres départements vont participer financièrement à l'organisation de ce concours au prorata de leur poids respectif et nous allons travailler cette année avec le centre de gestion qui, en termes de maîtrise d'ouvrage, a un grand professionnalisme dans l'organisation des concours.

Nous vous demandons de pouvoir organiser ces deux concours en 2021.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le directeur.

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/13 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/14 Organisation d'un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels en 2020

Contrôleur général DELAIGUE.- Il s'agit là d'un examen professionnel de sergent. Là aussi, ce sont des examens ou concours à

vocation nationale qui seront organisés.

Sur les 12 départements de la zone, 10 d'entre eux sont d'accord pour que l'on fasse ce travail ensemble et c'est de nouveau le SDMIS qui est le maître d'ouvrage, toujours avec le centre de gestion du Rhône pour la maîtrise d'ouvrage de cet examen qui aurait lieu en fin d'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme nous l'avons fait pour les caporaux, nous allons voter pour les sergents.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** *La délibération R/20-06/14 est adoptée à l'unanimité.***

R/20-06/15 Plan de formation du SDMIS – Avenant 2021-2023

Colonel Alain COLLOT.- Concernant ce rapport sur le plan de formation du SDMIS, il concerne plus particulièrement l'avenant 2021-2023 au plan de formation de l'établissement, qui vient suite au plan de formation pluriannuel qui a été déterminé pour les années 2018 à 2021 et qui avait déjà fait l'objet d'un avenant. Il s'agit maintenant d'une obligation, en application d'un arrêté du 22 août 2019, d'arrêter nos plans de formation en conseil d'administration.

Les principales évolutions de cet avenant au plan de formation concernent d'ores et déjà la prise en compte d'une remarque de l'inspection générale de la sécurité civile qui demande, dans son rapport évaluation périodique présenté précédemment, de réviser au titre de l'arrêté du 22 août 2019, notre plan de formation et de maintenir également le lien entre ce plan de formation et la politique de développement du volontariat.

Cet avenant qui vous est présenté intègre les différentes

évolutions réglementaires qui sont introduites par cet arrêté.

Il renforce également le dispositif de formations ouvertes à distance, principalement pour les sapeurs-pompiers volontaires, en intégrant l'ensemble de la dimension numérique que nous pouvons prendre en compte dans le domaine de la formation.

Point important, il rapproche surtout auprès des territoires la formation des sapeurs-pompiers volontaires, et particulièrement leur formation initiale dans le secours d'urgence aux personnes.

Enfin, il adapte les formations des personnels de santé et simplifie, c'est un peu technique, les formations de maintien et de perfectionnement des acquis des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires.

À cet avenant au plan de formation, sont également intégrés deux dispositifs :

- le référentiel interne d'activités et de compétences,
- le référentiel interne d'évaluation des formations d'adaptation aux risques locaux,

qui sont obligatoirement arrêtés par le conseil d'administration puisque ces documents sont dans le droit fil de ce qui se fait au niveau national, mais ne sont pas déterminés exactement au niveau national et ils doivent être précisés.

Enfin, pour traduire tout cela, des arrêtés seront pris par vous, monsieur le président, pour d'une part, déterminer les formations de maintien et de perfectionnement des acquis pour la période 2021-2023, et d'autre part, pour tenir compte de l'année particulière au niveau de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis 2020, liée au contexte COVID.

Voilà, monsieur le président, concernant ce rapport sur

l'avenant au plan de formation 2021-2023 de la structure.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci colonel COLLOT.

Une petite précision de la part du directeur.

Contrôleur général DELAIGUE.- Le colonel COLLOT l'a signalé, mais je le dis notamment pour le président du Département du Rhône, à cette occasion il y a vraiment une vraie réorganisation de la formation SUAP, désormais entièrement faite dans les territoires, les formateurs eux-mêmes étant des officiers ou sous-officiers volontaires de ces mêmes territoires. C'était une demande très forte des sapeurs-pompiers volontaires de ne venir à Saint-Priest sur le plateau technique que pour suivre des formations qui justifient une grande technicité, avec des outils spécifiques. Pour le reste, on revient un maximum dans les territoires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. GUILLOTEAU.- C'était effectivement une demande de nos sapeurs-pompiers volontaires ne plus avoir à venir du fin fond du Département jusqu'à Saint-Priest. C'était surtout pour leur éviter le temps de transport et le coût du transport. Se déplacer sur les territoires, c'est aussi reconnaître leur présence et leurs spécialités. C'est très bien. Monsieur le contrôleur général et monsieur le président, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis heureux pour les sapeurs-pompiers volontaires qui n'auront pas à venir systématiquement à Saint-Priest. Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/15 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/16 Lignes directrices de gestion du SDMIS pour la période 2021-2026

Colonel Alain COLLOT.- Monsieur le président, ce rapport concerne les lignes directrices de gestion du SDMIS pour la période 2021-2026. Ce rapport vient en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui redéfinit le champ de compétences des commissions administratives paritaires.

Les CAP, à compter du 1^{er} janvier 2021, ne seront plus consultées sur les décisions de promotion interne et d'avancement qui prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elles ne seront consultées que pour les décisions individuelles défavorables et quelques autres points.

En contrepartie de tout ceci, les établissements publics doivent définir des lignes directrices de gestion en matière de promotion et d'avancement. Principalement, ces lignes directrices de gestion concernent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, mais aussi les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Le rapport qui vous est présenté reprend strictement l'ensemble des délibérations, notamment celles de 2018, prises en la matière concernant la politique sociale du SDMIS, tant pour les sapeurs-pompiers professionnels que pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés, tout ceci en intégrant également l'ensemble des délibérations antérieures à 2018 qui concernaient la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

Cette délibération prend également en compte les éléments liés au parcours professionnel qui sont intégrés dans le cadre du règlement intérieur et viennent marquer encore plus la politique sociale du SDMIS en ce qui concerne l'avancement de ses sapeurs-

pompiers professionnels et de ses personnels administratifs, techniques et spécialisés, mais également la prise en compte de la délibération du conseil d'administration concernant la politique du recrutement du SDMIS, notamment sur les 50 sapeurs-pompiers professionnels non-officiers et la définition des postes votée par le conseil d'administration en 2018.

Voilà en ce qui concerne ce rapport, qui a fait l'objet d'un avis favorable au comité technique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce sujet extrêmement important ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** *La délibération R/20-06/16 est adoptée à l'unanimité.***

R/20-06/17 Mesure complémentaire au régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Colonel Alain COLLOT.- Ce rapport concerne le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Au fur et à mesure que l'État intègre des cadres d'emplois dans le cadre de ce nouveau régime indemnitaire, les collectivités territoriales sont tenues de l'adapter. Depuis 2017, nous avons pris trois délibérations concernant la mise en place du RIFSEEP et là, pour la dernière fois, après l'intégration au niveau national du cadre d'emploi des

ingénieurs, des techniciens, des psychologues et des techniciens paramédicaux, ce rapport vous est présenté afin que les personnels de ces cadres d'emplois au sein du SDMIS puissent bénéficier de ce RIFSEEP.

Je précise que la mise en place de cette mesure complémentaire au niveau du régime indemnitaire n'aura pas d'incidence sur les salariés concernés et n'aura aucun impact budgétaire.

Voilà, monsieur le président, pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon colonel.

Des demandes d'explication ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/17 est adoptée à l'unanimité.**

R/20-06/18 Modification des modalités d'application du vote électronique par internet pour les élections des représentants des agents et des sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce rapport est une conséquence directe du second tour des élections le 28 juin. Tout le calendrier avait été défini par rapport au second tour qui devait avoir lieu en mars et le conseil d'administration avait initialement délibéré sur un

calendrier d'élection à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours. Je rappelle que cette commission administrative, que le directeur préside, comprend cinq collèges : sapeurs-pompiers professionnels officiers, sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, sapeurs-pompiers volontaires officiers, sapeurs-pompiers volontaires non-officiers et, à partir de cette année, personnels administratifs, techniques et spécialisés. Dans ces cinq collèges, les cinq premiers élus sont membres du conseil d'administration. C'est important, car cela participe à la reconstitution du conseil d'administration du SDMSI.

Il y a également l'élection au CCDSPV des représentants des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce nouveau calendrier est un calendrier qui va s'étaler, du mois de juin, jusqu'à un dépouillement qui aura lieu le 16 octobre 2020. C'est à l'issue de cette réunion de dépouillement des élections de la CATSIS, des élections au CCDSPV - mais également les élections des maires et des présidents d'EPCI du Rhône puisque c'est la même commission, le même jour -, présidée par une représentant de la préfecture (même si c'est le SDMSI qui est chargé de l'organisation des élections) que le 16 octobre midi, que vous pourrez, président, à partir de là, convoquer le nouveau conseil d'administration qui se réunira la première semaine de novembre.

Ce rapport est très important puisqu'il recale le calendrier électoral par rapport aux élections du 28 juin 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un peu compliqué compte tenu de la contrainte électorale, mais en tout cas cela permettra de repartir sur des bases solides avec un conseil d'administration qui, par ailleurs, sera enrichi suite à l'élection départementale en 2021, bien entendu.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce dernier dossier ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/20-06/18 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un triomphe pour mon dernier conseil d'administration ! (*rires*). J'en suis très heureux, cela montre que l'on peut participer à l'existence de maisons aussi belles que le SDMIS en ayant uniquement comme préoccupations le bien commun et la volonté de progresser. Merci.

Au terme de ce conseil d'administration qui est le dernier de la mandature, je souhaitais, parce que vous avez compris que je ne fais pas toujours très confiance à la parole orale, mettre un peu les idées claires sur ce qu'a été notre cheminement à tous, un cheminement conjoint, qui, je pense, a été intéressant et aussi un certain nombre de dossiers qui vous sont livrés et sur lesquels il n'est pas question de rediscuter puisque souvent ils nous sont livrés par l'État.

Je souhaitais donc, de manière un peu ramassée, même si vous allez trouver cela un peu long, le dire de manière très précise, de façon à ce que celui qui présidera ce conseil d'administration plus tard puisse le faire en ayant la chance d'avoir un document qui précise les choses et qui sera notre expression commune même si, vous l'avez compris, il n'y aura pas de vote sur mes propos :

Mes chers collègues, alors que se termine notre dernière réunion de la mandature 2015-2020, je souhaite tout d'abord vous

remercier pour votre participation active et constante à notre conseil d'administration, ainsi qu'aux diverses instances et comités de notre établissement public.

Je remercie tout d'abord nos collègues qui représentaient les maires du département du Rhône et qui ne siègent d'ores et déjà plus dans notre conseil d'administration. Remercier également les élus représentant la métropole de Lyon, dont le mandat prendra fin le jeudi 2 juillet. Remercier enfin les élus du département du Rhône qui vont poursuivre leur mandat au sein de notre assemblée jusqu'aux prochaines élections départementales en mars 2021.

Je convoquerai, comme l'a dit le général, le nouveau conseil d'administration qui sera installé début novembre 2020 et qui accueillera de nouveaux représentants de la métropole de Lyon d'une part et de nouveaux représentants des communes et EPCI du département du Rhône, d'autre part.

Mes chers collègues, lors de notre conseil d'administration du 12 décembre 2019, je vous ai présenté un bilan des mesures mises en œuvre par le SDMIS de 2015 à 2019 et vous ai tracé quelques perspectives d'avenir jusqu'en 2023. C'était sans compter sur la crise sanitaire sans précédent générée par l'épidémie de COVID-19 qui frappe notre pays depuis plusieurs mois et qui bouleverse notre vie et le programme de nos actions.

Si le COVID-19 est venu bousculer avec une force inédite notre fonctionnement, ainsi que nous l'avons vu au cours de cette réunion, il n'en demeure pas moins que les perspectives que je traçais en décembre 2019 restent plus que jamais d'actualité.

Depuis le début de la crise liée à l'épidémie de COVID-19, notre établissement public a poursuivi son action avec sérieux, détermination et efficacité, comme chacun a pu le dire tout à l'heure,

sans avoir jamais cessé de fonctionner, qu'il s'agisse de la réalisation de la mission opérationnelle ou des missions associées, en lien permanent et de manière constructive avec les représentants des personnels.

La réponse collective apportée par le SDMIS, dont la qualité et la continuité sont à souligner, a été rendu possible par l'engagement et l'implication de l'ensemble des personnels. Si je suis personnellement favorable à la reconnaissance de cet engagement par le versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret du 14 mai 2020, il appartiendra au nouvel exécutif du SDMIS, en lien avec ses financeurs, de se saisir de cette question. Il me semble également légitime que l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires puisse être reconnu à cette occasion.

Au-delà de cet épisode de crise que nous venons de vivre, les résultats obtenus par le SDMIS, ici dans le département du Rhône et la métropole de Lyon, sont remarquables et ont notamment été soulignés dans le rapport d'évaluation périodique du SDMIS réalisé suite à ma demande par l'inspection générale de la sécurité civile.

Nous pouvons tous en être fiers.

Cette performance n'est toutefois pas le fruit du hasard, mais bien d'une politique efficiente plaçant la mission de service public du SDMIS et la sécurité des intervenants au cœur de nos décisions, décisions toutes prises, et je tiens à le souligner une nouvelle fois, à l'unanimité de nos votes.

Mes chers collègues, à l'heure où ce mandat s'achève et où un autre va débuter avec des décisions financières importantes à prendre pour les années 2021 à 2023, dès l'installation du nouveau conseil d'administration, il me semble nécessaire de porter d'ores et déjà à la connaissance de ceux qui vont nous succéder et à celle de nos principaux financeurs les dépenses de fonctionnement qui vont s'imposer

au SDMIS.

Ces hausses de dépenses de fonctionnement concernent d'une part la masse salariale et, d'autre part, les charges à caractère général.

Hausse de la masse salariale

Concernant la hausse de la masse salariale, suite au conflit social national de 2019, le ministre de l'Intérieur a confirmé lors de son message aux sapeurs-pompiers du 11 juin 2020, **la revalorisation de l'indemnité de feu** de tous les sapeurs-pompiers professionnels. Cette revalorisation du taux de l'indemnité de feu de 19 à 25 % ne pourra être effective qu'après la parution du décret modifiant cette indemnité, parution prévue je vous le rappelle cet été, ainsi que l'a annoncé le ministre de l'Intérieur.

Cette mesure entraînera pour le SDMIS une dépense de fonctionnement annuelle supplémentaire estimée à 2,6 M€ par an, dès 2021.

Mesures nationales concernant les parcours professionnels, carrières et rémunérations et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) :

Il s'agit tout d'abord d'appliquer le protocole national visant à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires de catégories A, B et C. Il s'agit également de prendre en compte la hausse de la masse salariale générée par l'augmentation prévisible et mécanique des salaires en raison des promotions individuelles, de l'ancienneté et de la progression des qualifications techniques de nos salariés.

Ces mesures entraîneront pour le SDMIS une dépense de fonctionnement supplémentaire estimée à 2,5 M€ par an, dès 2021.

S'agissant des **mesures de recrutement et de valorisation des carrières suite aux délibérations du SDMIS du 20 décembre 2018**, et là nous entamons des décisions qui sont purement locales -les décisions précédentes, je vous le rappelle, étaient des décisions nationales donc un contexte qui s'impose à nous-, sur un plan, donc propre à notre service, je tiens à rappeler le conflit social que nous avons connu fin 2018 et dont chacun se souvient très certainement. Dans ce contexte, nous avons décidé à l'unanimité de nos votes et en plein accord avec nos financeurs, de prendre des mesures complémentaires en faveur des salariés du SDMIS, avec effet sur la fin de ce mandat et sur le début du mandat suivant.

Nous avons notamment voté la création de 50 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers sur la période 2019 à 2023, à raison de 10 postes par an. Nous avons également décidé de prendre des mesures concrètes en faveur des SPPNO et des PATS afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, mais surtout afin de leur permettre de bénéficier d'évolutions de carrières favorables.

Ces engagements ont pu être financés par les crédits ouverts au budget primitif en 2019. Cependant, ils nécessiteront un financement supplémentaire à hauteur d'1 M€ par an dès 2021. Il conviendra de prévoir un financement complémentaire par an estimé à 600 000 € en 2022 et un financement complémentaire par an estimé à 600 000 € en 2023.

À ces hausses qui s'imposent au SDMIS au niveau de la masse salariale, viennent s'ajouter des hausses des charges de fonctionnement.

Hausse des charges de fonctionnement.

Tout d'abord, **la dotation aux amortissements**. L'évolution de la nature des investissements du SDMIS ces dernières

années, notamment en faveur de la transformation numérique et de la sécurité des systèmes d'information, nous amène à une augmentation réglementaire de la dotation aux amortissements estimée à 2 M€ par an dès 2021.

Concernant **les charges à caractère général**, leur hausse sera limitée à 600 000 € en 2021 et permettra de couvrir notamment la hausse des coûts des assurances et des hausses inhérentes à la reconduction de certains marchés de fournitures.

Quant à **la diminution des recettes de fonctionnement**, une diminution de 400 000 € est attendue en 2021, du fait notamment de la diminution importante du nombre de transports pour carences ambulancières réalisés par les sapeurs-pompiers.

Il conviendra par conséquent que les prochaines conventions financières pour les années 2021 à 2023, prennent en compte l'impact de ces contraintes financières et que les financeurs du SDMIS poursuivent leur engagement en faveur de notre établissement public, afin de lui donner pleinement les moyens de mettre en œuvre les actions déjà initiées et celles à venir.

Mes chers collègues, les dossiers que notre établissement public aura à prendre en charge dans les prochaines années seront encore non seulement nombreux et complexes, mais aussi structurants et déterminants. Ils nécessitent la poursuite d'une gouvernance cohérente et équilibrée pour donner au SDMIS les moyens d'agir.

Le SDMIS a pu construire depuis 2015 un partenariat équilibré avec ses financeurs, la métropole de Lyon, le département du

Rhône, les communes et EPCI du département du Rhône, se traduisant par une trajectoire financière sécurisante et lisible sur plusieurs années. Je tiens à les en remercier et j'appelle de mes vœux qu'un partenariat de la même nature puisse se traduire de nouveau dans les conventions financières 2021-2023, sachant, je vous le rappelle, qu'une seconde convention nous conduira jusqu'en 2026.

La grande cohérence des autorités de gouvernance du SDMIS, État et collectivité territoriale, a toujours été une grande force, gage de stabilité et d'efficacité pour le SDMIS et je souhaite qu'elle puisse être préservée dans les prochaines années. À cette occasion, je veux renouveler mes remerciements à l'ensemble des préfets délégués pour la défense et la sécurité ayant accompagné notre service.

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité, au moment de conclure cette réunion et de clore le chapitre de cette première mandature du SDMIS, je tiens une nouvelle fois à vous remercier et à remercier sincèrement et chaleureusement l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDMIS pour leur plein engagement dans leur mission de service public et leur implication sans faille, on l'a vu tout au long de cette séance, au service de nos concitoyens.

Je vous remercie et pardonnez-moi d'avoir été un peu long.

Voilà une façon de terminer notre dernier conseil d'administration. Si quelqu'un souhaite dire un mot, c'est bien entendu avec plaisir.

Madame la Préfète, je vous en prie.

Mme LA PRÉFÈTE.- Monsieur le président, je vais être brève. Je voulais juste vous dire merci, au nom de mes prédécesseurs

que vous avez cités et en mon nom, pour le travail que vous avez réalisé au sein du SDMIS. Ce service doit beaucoup à ses sapeurs-pompiers, à son directeur, mais aussi beaucoup à son président, à son conseil d'administration.

Je tenais à vous dire aussi qu'assister à une séance du conseil d'administration du SDMIS, outre le fait que l'on constate que c'est un beau service, c'est toujours un plaisir, vous savez y mettre une bonne ambiance et on peut ainsi discuter du fond dans la bonne humeur tout en discutant de choses sérieuses.

Je tenais sincèrement à vous remercier pour le travail que vous faites pour ce service et au service de l'ensemble des sapeurs-pompiers. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci infiniment madame la Préfète. Je suis très sensible à votre intervention, vous l'imaginez bien, mais je pense aussi à vos prédécesseurs qui ont toujours été sur cette ligne-là. Je ne vais pas les citer, je l'avais fait lors de notre discours des vœux.

Je suis attaché à ce que les rapports avec l'État, donc avec les services préfectoraux soient les plus réguliers, je pense que le général est aussi très sensible à cela, et très productifs. On peut travailler ensemble dans la bonne humeur. Je crois que l'ensemble de la maison doit y être sensible, même si parfois, notamment quand on avait les banderoles me concernant ou concernant le général, on était un peu moins de bonne humeur, mais enfin, on a quand même un bon fond ! N'est-ce pas mon général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Absolument.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PFEFFER.- Cela ne se fait pas de parler derrière madame la Préfète, c'est évident. Me pardonneriez-vous cette entorse au protocole ?

Mme LA PRÉFÈTE.- Bien sûr.

M. PFEFFER.- Je vais parler certainement au nom de mes collègues du bureau, Muriel LAURENT, Gilles GASCON, Patrick VERON et Raymond DURAND, pour te remercier à titre personnel du dialogue constant que tu as su avoir avec nous, avec les collectivités qui financent. Te dire que c'est vrai, qu'en plus de ta bonhomie et ton sens de l'humour, on a pu compter sur toi lors des périodes difficiles.

On pense bien évidemment à la période de conflits sociaux, mais où tu as quand même su tenir la barre et les engagements des collectivités qui nous financent, je pense aussi à l'épisode des attentats, qui ont été des épisodes très lourds, qui ont aussi exigé beaucoup d'organisation dans notre service, enfin cet épisode COVID.

Tu nous as accompagnés pendant tout ce beau mandat et j'ai envie de te dire, à très vite !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Renaud pour ces mots, j'y suis très sensible. Je crois que l'on est même arrivé à travailler avec des relations amicales et je crois que tout le monde est très satisfait de l'ambiance qui existe dans le bureau par exemple, mais aussi au-delà. Merci infiniment.

M. GUILLOTEAU.- C'est une double entorse, pardon madame la préfète.

C'était un mandat que peut-être nous, les gens du Département, nous regardions d'une façon un peu particulière parce que c'était la première fois que la Métropole prenait la présidence du conseil d'administration, c'était l'histoire, c'était le président MERCIER, et c'est un mandat, outre les taquineries syndicales, -qui étaient peut-être justifiées je ne sais pas...-, qui était un bon mandat de construction.

Monsieur le contrôleur général, merci à vous car le SDMIS a beaucoup fait sur les territoires et cela a permis au président

SÉCHERESSE de redécouvrir le Beaujolais parce que l'on a inauguré ensemble des casernes à Bessenay, à Beaujeu et beaucoup d'autres endroits qu'il fallait restaurer ou réunifier.

C'est ce qui montre que l'on a un SDMIS aujourd'hui qui est un SDMIS particulier, c'est le seul en France qui est sur deux collectivités différentes, mais aujourd'hui on ne voit pas la différence, que l'on soit sur les territoires du Rhône ou sur le territoire de la Métropole, avec des professionnels des deux côtés, mais aussi peut-être la plus grosse masse de volontaires qui est sur la partie du Rhône, mais qui viennent quand il y a besoin sur le territoire de la Métropole, comme le 8 décembre, comme lors des grandes manifestations sportives. Ils sont là, ce qui montre que c'est un seul corps uni, avec je dirais, pour les années à venir, peut-être des enjeux différents parce que les choses évoluent tout le temps.

Personne n'imaginait que l'on ait un jour quelque chose qui s'appelle le SUAP, c'est nouveau, parce qu'autrefois un sapeur-pompier cela allait au feu, maintenant cela ne va pas forcément au feu, il y en a même qui n'iront plus jamais au feu. C'est une évolution de ce qu'est le métier de sapeur-pompier au masculin et au féminin. Les sapeurs-pompiers en France sont tous différents, on a des militaires, on a des marins, on a des gens de l'Armée de terre, on a des professionnels et on a des volontaires, c'est ce qui fait ces hommes et ces femmes de secours dont on a eu tant besoin il y a quelque temps.

Merci à toi président. Je ne sais pas quel sera l'avenir de la gouvernance du SDMIS, mais gageons qu'il soit de la même qualité que celle que nous avons vécue pendant ces années où tu étais le président de cette belle institution qu'est le SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Christophe.

D'autres interventions ? *(Non)*

C'était un conseil d'administration assez formidable.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 16 heures 25).

Jean-Yves SECHERESSE
Président

